

ÉTUDES
ET DONNÉES PÉNALES

PROFILS SOCIAUX
DE VICTIMES D'INFRACTIONS
PREMIERS RÉSULTATS
D'UNE ENQUÊTE NATIONALE

René LEVY
Claudine PEREZ-DIAZ
Philippe ROBERT
Renée ZAUBERMAN

1986

n° 51

GESDIP

laboratoire associé au CNRS
313

REC/80-2/30

PROFILS SOCIAUX DE VICTIMES D'INFRACTIONS

Premiers résultats d'une enquête nationale

René LEVY

Claudine PEREZ-DIAZ

Philippe ROBERT

Renée ZAUBERMAN

1 9 8 6

Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit
et les Institutions Pénales
4, rue de Mondovi 75001 Paris tel.: 42-61-80-22

RESUME

En France comme dans la plupart des pays comparables, les victimes sont devenues, cette dernière décennie, un des grands thèmes de la politique criminelle et de la législation pénale.

Seulement, en France, contrairement à maints autres pays, cet intérêt pour les victimes ne s'accompagnait jusqu'ici d'aucune recherche d'envergure.

Il est quand même paradoxal, alors que l'on compte et scrute sans cesse la population des condamnés, d'ignorer totalement le profil et le point de vue de ceux qui s'estiment victimes.

Seuls le coût, la durée et la difficulté des enquêtes en ce domaine permettent de comprendre une lacune que le C.E.S.D.I.P. a entrepris de combler par une série de recherches.

Les résultats analysés dans ce rapport décrivent -à partir d'un échantillon national de quelques 11 000 personnes- le profil de ceux qui se déclarent victimes de diverses sortes d'infractions.

Une autre recherche -actuellement en cours- analysera leurs comportements et leurs attitudes.

X

X

X

Très peu d'enquêtés déclarent avoir été victimes dans les deux dernières années, d'infractions de violence (4,3 %), dont plus de la moitié d'agressions ordinaires (2,60 %), le reste de violence par des proches (1,30 %) ou d'agressions sexuelles (0,40 %).

./...

Trois fois plus de personnes (15,10 %) déclarent avoir été victimes de vols simples (8,80 %) ou de cambriolages (6,30 %).

Enfin, on relève des % de 6,30 pour les infractions de consommation ; 3 pour celles au droit du travail et 1,20 pour celles liées à la vie des affaires.

X

X

X

Les trois groupes les plus importants (vol, cambriolage, consommation) connaissent une répartition par sexe analogue à la distribution nationale. On ne s'étonnera pas de la surreprésentation féminine pour les agressions sexuelles et les violences familiales, ni de celle des hommes pour les infractions liées à la vie des affaires. Agressions et infractions au droit du travail laissent apparaître une surreprésentation masculine plus faible que ce qu'on aurait pu imaginer.

Dans tous les cas, c'est la classe d'âge 25-49 ans qui est la plus surreprésentée ; cependant les moins de 25 ans sont très nombreux à se déclarer victimes d'agression et les 50 à 64 ans de cambriolage.

Professions libérales/cadres supérieurs et professions intermédiaires/employés sont à peu près toujours surreprésentés. Artisans/commerçants ne le sont que pour les cambriolages et la vie des affaires et les ouvriers en matière de droit du travail. Les agriculteurs sont toujours sous représentés.

Les parisiens sont généralement surreprésentés, surtout pour le cambriolage. Les habitants des grandes villes ne le sont que pour le vol. Ceux des petites villes et plus encore les ruraux sont généralement sous-représentés.

TABLE DES MATIERES

	Pages
I. - Compter les crimes ou connaître les victimes...	9
II. - Organisation de la recherche.....	13
1. La gamme des infractions retenues.....	13
2. La démarche d'enquête.....	16
a) Consigne.....	16
b) Déroulement de l'enquête.....	19
III. - Résultats.....	20
1. Ils se déclarent agressés.....	23
2. Ils se déclarent victimes d'une infraction sexuelle.....	25
3. Ils disent avoir été agressés par des proches.....	26
4. Ils se déclarent volés.....	27
5. Ils se déclarent cambriolés.....	28
6. Ils se déclarent victimes d'infractions de consommation.....	30
7. Ils se disent victimes d'une infraction au droit du travail.....	31
8. Ils se disent victimes d'une infraction concernant la vie des affaires.....	32
<u>ANNEXES</u> : Tableaux des croisements entre variables selon la sorte d'infraction.....	47

TABLE DES TABLEAUX

	Pages
1. Répartition des variables dans chaque type d'infraction.....	21
2. Sexe X âge.....	49
3. Sexe X groupe socio-professionnel.....	50
4. Sexe X agglomération.....	51
5. Age X groupe socio-professionnel.....	52
6. Age X agglomération.....	53
7. Groupe socio-professionnel X agglomération.....	54

TABLE DES FIGURES

1. Répartition par âge selon le type d'infraction...	34
2. Répartition par CSP selon le type d'infraction...	35
3. Répartition par taille d'agglomération selon le type d'infraction.....	36

Depuis plusieurs années en France, comme à l'étranger, les victimes d'actes délinquants sont devenues un objet de débat et une préoccupation de politique criminelle. A l'intérêt que l'on porte, on peut, en première approche, trouver quelques explications : le doute sur l'efficacité des politiques de resocialisation des délinquants ; le besoin de redonner une nouvelle forme de légitimité à des systèmes pénaux en crise, les controverses sur l'insécurité... tout cela peut aider à comprendre l'intérêt que l'on porte aux victimes et qui se traduit par des discours, des textes législatifs et des actions administratives. Ce qui cependant distingue la France de nombreux autres pays, c'est que le mouvement en faveur des victimes ne peut s'appuyer sur aucune recherche d'envergure.

Ce n'est pas à dire qu'il n'est d'autre intérêt dans la recherche française que celui porté au délinquant ou à l'institution judiciaire : les recherches sur les représentations sociales de la justice sont là pour témoigner de l'importance qui a commencé, dès la fin des années 1960, à être attachée aux rapports entre le public et le pénal (1). Mais justement, c'est encore du "public" qu'il s'agit, comme porteur de représentations, comme lien de conflits idéologiques à propos du pénal, comme acteur dans le renvoi (2). La "victime" n'apparaît pas encore comme catégorie autonome. Ce n'est qu'à la toute fin des années 1970 qu'on voit apparaître quelques thèses ou recherches qui l'utilisent : ainsi une enquête de victimisation menée à Aix-en-Provence pour y connaître la criminalité réelle (3), quelques questions de victimation dans une recherche sur l'image de la police (4), parmi les travaux du Comité Peyrefitte sur la violence, pour lequel avait été réalisée une étude de victimation (5), ou encore dans des travaux sur le sentiment d'insécurité (6) ; une recherche sur les femmes victimes de sévices au cours de leur vie maritale (7), des travaux sur les rapports entre travailleurs migrants-victimes et justice pénale (8).

./...

Il n'y a pas eu jusqu'à présent de recherches sur les victimes à l'échelle nationale ; à peine peut-on mentionner quelques questions posées par des instituts de sondage, mais de manière peu systématique (nous rappellerons leurs résultats au III, infra).

La recherche dont nous rendons compte ici s'inscrit dans un dispositif qui vise à combler cette lacune. Il était en effet paradoxal, alors que l'on compte et scrute sans cesse la population des condamnés, d'ignorer totalement le profil et le point de vue de ceux qui s'estiment victimes et sont donc susceptibles de déclencher par leur plainte, le processus pénal.

Le présent rapport expose les résultats d'une enquête par questionnaire sur un échantillon national d'environ 11 000 personnes. Cette recherche permet d'analyser les profils sociaux des gens s'affirmant victimes de certaines sortes d'infractions. Elle a d'autre part permis de sélectionner environ 1 200 "victimes" qui ont répondu à un questionnaire beaucoup plus approfondi, sur leurs attitudes et leurs comportements. Cette nouvelle recherche est actuellement en cours et ses résultats feront l'objet d'un rapport ultérieur.

L'ensemble de ces enquêtes quantitatives a été bâti à partir des résultats d'une recherche antérieure réalisée par entretiens d'exploration avec une petite population diversifiée de victimes (9).

On voit que ces recherches s'inscrivent dans un courant de travaux qui s'est beaucoup développé depuis une vingtaine d'années, les "victimization studies". Cependant notre perspective, et donc notre démarche s'écartent assez largement de celles qui y sont le plus souvent pratiquées. Ce qui appelle quelques développements.

./...

I. - COMPTER LES CRIMES OU CONNAITRE LES VICTIMES ?

Ce qui nous intéresse, ce sont les attitudes et les comportements de ceux qui se prétendent victimes d'infractions.

Les enquêtes de victimation qui se sont développées dans d'autres pays, avaient pour objectif premier d'améliorer la connaissance statistique du phénomène criminel face aux critiques croissantes que les spécialistes adressaient aux statistiques administratives produites par les institutions pénales. En s'adressant directement aux victimes pour les interroger sur les faits de délinquance qu'elles avaient subis, on pensait pouvoir comptabiliser non plus seulement la criminalité venant à la connaissance des agents du système pénal, mais également celle qui leur restait inconnue et entamer ainsi le fameux "chiffre noir" de la criminalité qui obsédait les criminologues (10).

Malgré les apports incontestables de ces travaux à la connaissance des questions pénales et à côté de certaines difficultés techniques dans le détail desquelles nous sommes entrés par ailleurs, leur orientation suscite quelques critiques de fond que nous voudrions brièvement rappeler car elles nous ont conduits à redéfinir l'utilisation des enquêtes de victimation (11).

Ces dernières ne permettent d'atteindre que les infractions dont l'enquêté a une connaissance individuelle et directe. De surcroît, dans la plupart des enquêtes, le champ des infractions a été encore plus limité puisqu'il ne concerne, en pratique, que les différentes sortes de vols et d'agressions. On a fait valoir que ces infractions constitueraient l'essentiel de ce que le public considère comme le problème de la criminalité (12),

./...

et qu'elles représenteraient de surcroît les plus grandes menaces pour la sécurité des personnes et des biens (13). Il s'agit d'un pur postulat ; la vraie raison est ailleurs : il s'agit en réalité des cas où la formulation des questions est la plus aisée. Mais, ce faisant, on laisse dans l'ombre toute une partie de la criminalité : la méthode est d'abord de peu de valeur pour mesurer les infractions dont les victimes ne sont pas des individus mais des organisations ; ensuite, l'enquête de victimation élimine les formes d'illégalismes dont les victimes sont collectives : ainsi la fraude fiscale, pourtant considérée comme grave dans certains groupes sociaux (14) ; elle élimine encore les infractions de nature consensuelle comme le trafic et la vente de stupéfiants ou la corruption de fonctionnaire et les infractions sans victimes du tout, comme celle à la législation sur les étrangers.

A l'intérieur même du champ des infractions à victimation individuelle, on se trouve ainsi confronté à un problème de définition des comportements, dont on soupçonne qu'elle n'est pas socialement uniforme.

De façon générale, la solution retenue a été la description concrète des comportements qu'on cherchait à mesurer, de façon à éliminer la nécessité pour les enquêtés de faire des "jugements complexes concernant la signification des événements" (15). Un tel procédé, pour être clair en son principe, n'en comporte pas moins des limites ou des obscurités.

Tout d'abord, il nécessite encore une fois de s'en tenir à des infractions dont la définition juridique, et par contre-coup concrète ne pose pas de problème : et c'est ainsi qu'il sera plus aisé de décrire à l'enquêté des faits constituant un vol que d'autres constituant une escro-

./...

querie, qui peut prendre des formes beaucoup plus complexes et ambiguës. Par là aussi, on se trouve amené à restreindre notablement le champ exploré. En outre, plusieurs enquêtes ont montré qu'il existe des différences d'appréciation des comportements selon les groupes sociaux. Ainsi Sparks conclut que les classes supérieures désapprouvent davantage la violence et considèrent donc comme agression des comportements que d'autres groupes laissent en dehors de cette définition. De même, Lagrange montre que les personnes âgées qualifient de violentes des situations que les plus jeunes ne considèrent pas comme telles (16).

Ces différences dans les définitions ne renvoient d'ailleurs pas seulement à des clivages de classes ou de groupes d'âge, mais aussi à une distinction entre l'univers familial et l'univers extra-familial. L'évaluation d'un comportement violent comme relevant du pénal ne semble pouvoir se faire que très difficilement dans l'univers familial, alors qu'elle paraît naturelle à l'extérieur. D'où la nette sous estimation de la violence intrafamiliale par les enquêtes de victimation, et l'accent qui y est mis sur la criminalité "exogame".

On finit alors par mettre en doute la capacité des enquêtes de victimation à produire une mesure plus "vraie" de la criminalité. Pour qu'un acte susceptible de tomber sous le coup d'une incrimination apparaisse dans une telle enquête, il doit passer par toute une série de filières qui diminuent ses chances de survie statistique : la victime doit entrer dans l'échantillon ; une fois là, elle doit se remémorer un événement de faible occurrence et d'importance souvent mineure ; si elle s'en souvient, il faudra encore qu'elle ait le désir de le rapporter à l'enquêteur, et la capacité de le verbaliser ; et cet événement à grand-peine échappé des oubliettes de l'Histoire devra encore entrer dans une des catégories légales retenues (17). Il est vrai que tous ces problèmes

./...

de méthode ont fait l'objet d'études approfondies ; il n'en reste pas moins qu'on ne peut a priori considérer tous ces filtres comme opérant de façon aléatoire, et voir dans le produit de ces sélections une image approximative de la criminalité réelle.

A l'intérieur donc de la problématique de dénombrement de la criminalité, on se trouve dans une impasse. C'est que la notion de victime, issue fondamentalement d'un système conceptuel juridique qui crée des catégories abstraites, ne résiste pas au questionnement sociologique qui examine sa substance. L'objet "crime" saisi à travers les victimes éclate : il y a plusieurs criminalités, et ces enquêtes n'en saisissent que des bribes ; comme la criminologie appuyée sur l'auteur des infractions, la criminologie fondée sur sa victime a la faiblesse de n'être pas en mesure d'observer la totalité du phénomène dont elle prétend faire la science.

Que retenir alors dans cette perspective, de ce massif ensemble de travaux appuyé sur les victimes ? Il nous faut revenir à un fait central : c'est parce que l'on savait qu'entre criminalité commise et statistiques pénales s'intercalait -entre autres filtres, mais comme le plus épais- tout le phénomène du renvoi (ou plutôt du non-renvoi) qu'on a cherché dans les enquêtes de victimation les moyens d'un dénombrement plus exhaustif. Une fois clairement établi que pour connaître des infractions à victimes directes et individualisables, l'appareil pénal est directement dépendant du renvoi par ces victimes, étudier leur comportement devient un objectif important en soi. Dans cette perspective, l'objet d'étude n'est ni la commission des crimes, ni l'expérience de victimation, mais la réponse des victimes à ces expériences, en tant qu'elle est un élément essentiel des processus de construction sociale

./...

de la criminalité. Un incident, dont le caractère pénal est susceptible d'être reconnu par les spécialistes ou les institutions pénales n'est pas nécessairement considéré et traité comme tel par la victime. Inversement, cette dernière peut fort bien juger que relèvent du domaine pénal des faits que nul spécialiste ou institution n'accepterait de considérer comme tels. C'est donc d'abord la réponse de la victime à un incident donné qui confèrera à celui-ci une coloration pénale ou non pénale et c'est pourquoi les divers aspects de cette réponse et ses conséquences sociales nous intéressent davantage que le fait déclencheur. Cette perspective assume en définitive les conséquences d'une conception "constructionniste" de la déviance, par opposition à une conception "substantialiste". Il reste à la mettre en oeuvre.

II. - ORGANISATION DE LA RECHERCHE

Pour explorer la gamme des attitudes et des comportements des victimes, il faut élargir le champ de l'enquête au-delà des seuls vols et agressions, et travailler sur un éventail aussi diversifié que possible d'infractions à victime individuelle directe.

1. - La gamme des infractions retenues

Nous avons retenu huit types d'incidents :

- 1 - vol
- 2 - cambriolage
- 3 - agression
- 4 - agression sexuelle
- 5 - violence intra-familiale
- 6 - fraude ou tromperie en matière de consommation
- 7 - infraction relative à la vie des affaires
- 8 - infraction au droit du travail

./...

Les quatre premiers types sont classiques dans les enquêtes de victimation. Nous les avons conservés pour plusieurs raisons : vols et cambriolages constituent plus de 60 % des faits dont la police a connaissance (vols avec violence exclus) et occupent donc une place considérable dans les contentieux pénaux : ils sont ainsi l'une des expériences de victimation les plus courantes. Pour leur part, les atteintes volontaires aux personnes sont la seule catégorie d'infractions qui soit considérée comme grave par tous les groupes sociaux (18). Enfin, au prix de certaines précautions ou réinterprétations, il nous sera possible, à propos de tous ces types d'infractions, de procéder à des comparaisons avec des recherches étrangères.

Les autres types d'incidents ne sont généralement pas pris en considération dans les enquêtes de victimation.

Les violences intra-familiales sont habituellement peu accessibles à ces enquêtes (bien que certains cas peuvent y figurer, dans la masse des violences interpersonnelles) : l'expérience montre en effet que plus le lien entre auteur et victime est étroit, moins ces dernières mentionnent ces affaires. Mais, par ailleurs, d'autres recherches donnent à penser que ce type d'incident est extrêmement répandu (19). Il s'agit donc de façon typique d'un domaine pour lequel la catégorisation pénale pose un problème ou constitue un enjeu. C'est pourquoi, nous avons retenu cette rubrique.

La présence des trois autres types d'incidents est également une originalité de notre démarche. Nous avons vu que leur omission habituelle dans les enquêtes de victimation tenait à la complexité des infractions et à la difficulté de formuler les questions en termes suffisamment concrets et dépourvus d'ambiguïté. Nous avons également indiqué que, dans la perspective de cette recherche, cette objection perd de son importance.

La consommation est un aspect très important de la vie quotidienne pour presque toute la population. Par ailleurs, c'est l'un des secteurs privilégiés de développement des incriminations dans les dernières décennies et l'on peut dire que cette tendance est appuyée par l'existence d'un mouvement associatif spécifique, dans l'ensemble assez vigoureux. C'est pour des raisons analogues -enjeu politique, réformes juridiques fréquentes, rôle des organisations syndicales- que nous avons également retenu les affaires liées au droit du travail.

Quant aux infractions liées à la vie des affaires, leur présence se justifie par le fait que, même si elles ne représentent qu'une part minime du contentieux pénal, elles ont été l'objet de polémiques importantes sur la place et la fonction sociale du pénal : dans la magistrature, par exemple, la controverse sur leur répression dessine un important clivage idéologique (20). Au reste, nous ne voulions pas restreindre les atteintes patrimoniales aux seuls vols et cambriolages et nous avons finalement préféré introduire les infractions relatives à la vie des affaires plutôt que l'escroquerie et l'abus de confiance : la première catégorie, plus spécifique, nous a paru pouvoir donner lieu à des réactions plus typiques que la seconde, dont l'utilisation dans le langage courant est extrêmement flou et passe-partout.

On voit donc qu'un double souci de diversification nous a guidés dans la composition de la liste des cas soumis aux victimes : nous avons retenu des types d'affaires qui occupent des places très différentes dans le contentieux pénal, ainsi que dans les représentations qu'ils suscitent dans le public. Ce choix devrait nous permettre d'appréhender une grande variété de réponses à la victimation, à condition toutefois que nous puissions recueillir un nombre suffisant de cas de chaque type. Nous allons exposer maintenant par quels moyens nous avons cherché à y parvenir.

2. - La démarche d'enquête

Le problème fondamental était donc de repérer les gens se prétendant victimes de l'un au moins des types d'incidents retenus afin de leur administrer un questionnaire détaillé. La procédure la plus simple, qui aurait consisté à interroger un échantillon représentatif de la population nous était inaccessible en raison de son coût trop élevé : de façon générale, en effet, ce type d'évènements est statistiquement rare et son repérage exige des échantillons extrêmement importants, même lorsqu'on se cantonne aux infractions les plus banales (21). Dans une stricte perspective de dénombrement de la criminalité, n'obtenir qu'un petit nombre de cas pour certaines catégories d'affaires est en soi significatif, mais dès que l'on veut analyser ces catégories en particulier, il faut réunir suffisamment de cas pour qu'un traitement statistique soit envisageable.

C'est pourquoi nous avons opté pour une stratégie en deux temps : un temps de simple repérage d'une "population-mère" se disant victime de l'un des types d'incidents retenus, phase relativement peu coûteuse car limitée à deux questions-filtres qui devaient être insérées dans des sondages "omnibus" effectués à intervalles réguliers par un institut spécialisé. Le deuxième temps verrait la construction, à partir de cette population-mère, d'un échantillon de soi-disant victimes pour chacun des types d'incidents, échantillons auxquels serait appliqué le questionnaire détaillé.

a) Consigne

La première phase a donc consisté en l'administration à une série d'échantillons représentatifs

./...

Il est moins important, dans notre perspective de dater précisément les faits, de qui permet d'allonger la période de référence et, en conséquence, de réduire la taille de l'échantillon.

Définir une période de deux ans environ nous a ainsi paru être un compromis raisonnable entre ces différents impératifs et la nécessité de garantir une mémorisation correcte des faits (22).

- formulation de la consigne :

En ce qui concerne le vol, le cambriolage, les agressions et les agressions sexuelles nous avons conservé les dénominations du langage courant.

La formulation concernant les violences intra-familiales répond au souci d'atténuer les réticences que pourrait provoquer la juxtaposition de "violences" et de "famille", tout en circonscrivant étroitement le champ des auteurs de violences au foyer de la victime.

Pour les incidents relatifs au droit du travail et à la vie des affaires, nous avons conservé le terme "infraction". Non que nous pensions que les personnes interrogées fussent capables de qualifier juridiquement ces incidents, mais parce que nous souhaitions tout de même éliminer tous les petits conflits ou ennuis professionnels. Néanmoins, pour que la question ne reste pas trop abstraite nous avons précisé dans un cas qui pouvait être visé (les "salariés"), et dans l'autre nous avons donné quelques exemples.

Dans le cas des incidents liés à la consommation, nous avons cherché à conserver un langage courant pour désigner les actes (fraude, tromperie), tout en précisant le domaine de référence par la qualité des victimes (consommateur, usager).

Il est clair que les formulations retenues dans les domaines qui ne relèvent pas de la criminalité banale

./...

de la population française (15 ans et plus) de deux questions-filtres :

- Dans les deux dernières années environ, avez-vous été victime de l'un des faits suivants, y compris les tentatives ?"

- a) d'une infraction liée à la vie des affaires, telle que concurrence déloyale, banqueroute, infractions aux lois sur les sociétés, etc...
- b) d'une infraction au droit du travail, en tant que salarié
- c) d'une fraude ou d'une tromperie, en tant que consommateur ou usager
- d) de violences de la part de gens vivant avec vous
- e) d'une agression sexuelle
- f) d'une autre sorte d'agression physique
- g) d'un cambriolage
- h) d'une autre sorte de vol

- Au cas où la réponse était positive, on demandait à la personne interrogée si elle accepterait de répondre ultérieurement à un questionnaire plus détaillé concernant le ou les incidents indiqués.

La première de ces questions appelle plusieurs remarques :

- période de référence : dans la perspective du dénombrement il est impératif de situer avec précision les incidents dans le temps, puisque l'on cherche à calculer des taux annuels de victimation ; ceci conduit à prendre une période de référence plutôt brève qui limite l'effacement des souvenirs. La réduction de la période de référence a pour contrepartie une augmentation de la taille de l'échantillon afin que l'on puisse recueillir des cas suffisamment nombreux.

./...

contre les biens et les personnes prêtent à discussion. Néanmoins, compte tenu de l'absence totale d'investigations auprès des victimes en ces matières, on pouvait tolérer certaines ambiguïtés pour prix d'un apport de connaissances nouvelles.

- instructions aux enquêteurs : les enquêteurs devaient veiller à ce que chaque incident ne figure que dans une seule catégorie. En cas d'hésitation de la part de la personne interrogée, ils devaient l'inciter à choisir la catégorie qui lui paraissait la plus adéquate, puisque c'est précisément le classement que fait la victime de l'incident qui nous intéresse.

b) Déroulement de l'enquête

L'insertion des questions-filtres dans des sondages omnibus -(réalisés par l'I.F.O.P. à qui avait été confiée la sous-traitance du terrain)-, portant sur des échantillons de la population française de plus de 15 ans, qui ne dépassaient pas 2 000 individus, nous a obligés à décomposer cette première phase en un certain nombre de vagues correspondant chacune à un sondage.

Un pointage effectué après les deux premiers sondages révélait que 23,9 % des interviewés se reconnaissaient victimes d'au moins un des faits et que, parmi ceux-ci, environ 2/3 acceptaient le principe d'une interview ultérieure ; ces résultats étant naturellement diversifiés selon les types d'infraction. Le rendement final de ces deux premières vagues (c'est-à-dire la proportion de personnes susceptibles de répondre à un questionnaire détaillé) était donc d'environ 15 % , et cette proportion s'est maintenue au cours des 3 vagues suivantes.

Durant la première phase de la recherche, 11 156 personnes ont été interrogées ; 2 291 d'entre elles (20,5 %) affirment avoir été victimes de l'une au moins des huit sortes d'infractions proposées (23), au cours des deux dernières années. Nous allons maintenant les décrire plus précisément.

./...

III. - LES RESULTATS

Bien entendu, le nombre de victimes déclarées ne représente pas le nombre de "victimes du crime" ne serait-ce que parce que tous les cas possibles de victimation ne sont pas compris dans l'enquête... encore moins d'une mesure de la "délinquance", notamment parce qu'il y manque toutes les infractions sans victime directe.

On ne va donc pas s'attarder sur ce total qui n'a pas de signification précise. Ce qui est intéressant c'est d'examiner chaque sorte d'infraction afin d'analyser le profil particulier de ceux qui s'en déclarent victimes.

Parmi les huit sortes d'infractions retenues pour cette enquête, trois relèvent de la violence physique (violences intrafamiliales, agressions sexuelles et autres agressions). Deux d'entre elles sont des sortes de vols (cambriolages, autres vols). Les trois restantes forment un groupe plus hétérogène. Elles sont rarement incluses dans les enquêtes de victimation car elles soulèvent des problèmes techniques réels -comme nous le verrons plus bas. Nous les avons cependant retenues en raison de l'importance qu'elles pouvaient revêtir dans la vie courante.

Très peu de gens déclarent avoir été victimes d'infractions de violence... à peine 4,30 % (°) dont plus de la moitié concernent des agressions ordinaires (2,60 %) ; les violences intrafamiliales (1,30 %) apparaissent bien plus rarement et les agressions sexuelles (0,40 %) encore plus.

./...

(°) La plupart des données analysées figurent au tableau 1 ; pour certaines cependant, il faut se référer à des tableaux en annexe, dont le numéro est alors précisé. Les calculs nécessaires à cette enquête ont été réalisés au Centre Interrégional de Calcul Electronique (C.I.R.C.E.) à Orsay.

TYPE D'INFRACTION	AGRESSION		AGRESSION SEXUELLE		VIOLENCE INTRA-FAMILIALE		VOL		CAMBRIOLAGE		INFRACTION EN MATIERE DE CONSUMMATION		INFRACTION AU DROIT DU TRAVAIL		INFRACTION LIEE A LA VIE DES AFFAIRES		TOTAL DE LA POPULATION INTERROGEE	
VARIABLE	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
<u>Sexe</u>																		
S R																		
H	148	50,3	11	23,9	48	33,6	2	0,2	1	0,1			1	0,3			16	0,1
F	146	49,7	35	76,1	95	66,4	467	47,4	334	47,4	345	49,4	170	51,5	95	68,3	5 272	47,3
							517	52,4	370	52,5	354	50,6	159	48,2	44	31,7	5 868	52,6
<u>Age</u>																		
S R																		
- 25 ans	85	28,9	15	32,6	45	31,5	213	21,6	111	15,7	113	16,2	78	23,6	10	7,2	3	20
25-34	77	26,2	15	32,6	42	29,4	284	28,8	169	24	219	31,3	119	36,1	37	26,6	2 464	22,1
35-49	67	22,8	11	23,9	34	23,8	262	26,6	180	25,5	201	28,8	91	27,6	50	36	2 540	22,8
50-64	40	13,6	4	8,7	18	12,6	153	15,5	173	24,5	112	16	37	11,2	34	24,5	2 238	20
65 et +	25	8,5	1	2,2	4	2,8	74	7,5	72	10,2	54	7,7	5	1,5	8	5,8	1 682	15,1
<u>Groupe socio- S R</u>																		
professionnel	1	0,3	1	2,2	2	1,4	8	0,8	1	0,1	8	1,1	10	3	1	0,7	107	1
Agriculteurs	1	0,3	-	-	-	-	14	1,4	6	0,9	8	1,1	1	0,3	5	3,6	228	2
Artis.Comm	9	3,1	-	-	4	2,8	36	3,7	50	7,1	21	3	7	2,1	19	13,7	358	3,2
Cadres sup/prof. lib.	22	7,5	5	10,9	13	9,1	96	9,7	71	10	66	9,4	30	9,1	22	15,8	642	5,7
Prof.intérim/Empl.	95	32,3	18	39,1	45	31,4	300	30,4	201	28,5	245	35,4	137	41,5	40	28,8	2 894	26
Ouvriers	37	12,6	7	15,2	23	16,1	138	14	80	11,4	93	13,2	84	25,5	17	12,2	1 469	13,2
Retraités/Inactifs	129	43,9	15	32,6	56	39,2	394	40	296	42	258	36,8	61	18,5	35	25,2	5 458	48,9
<u>Agglomération S R</u>																		
Commune rurale	20	6,8	2	4,3	6	4,2	68	6,9	39	5,5	53	7,6	21	6,4	23	16,5	5	-
- 20 000	32	10,9	4	8,7	18	12,6	116	11,8	66	9,4	99	14,2	49	14,8	25	18	1 654	14,8
20 à 100 000	46	15,6	8	17,4	34	23,8	129	13,1	84	11,9	103	14,7	51	15,5	25	18	1 881	16,9
+ 100 000	94	32	14	34	49	34,3	395	40,1	226	32,1	223	31,9	101	30,6	36	25,9	1 732	15,5
Aggl. parisienne	102	34,7	18	39,1	56	25,2	278	28,2	290	41,1	221	31,6	108	32,7	30	21,6	3 525	31,6
																	2 359	21,2
Nombre de réponses positives	294		46		143		986		705		699		330		139		11 156	
% de la population interrogée		2,6		0,4		1,3		8,8		6,3		6,3		3		1,2		100

TABLEAU 1 : REPARTITION DES VARIABLES DANS CHAQUE TYPE D'INFRACTIONS

Note : un même individu peut s'être déclaré victime de plusieurs sortes d'infractions.

Cependant, on peut supposer de plus fortes réticences à en parler dans ces cas-ci que dans le premier (24). Malgré tout, on remarquera que les violences intrafamiliales représentent plus du quart des agressions, ce qui incline à ne pas les négliger.

Trois fois plus de personnes se déclarent victimes de vols (15,10 %) que de violences ; ici on change d'ordre de grandeur. A eux seuls, les vols représentent autant de déclarations de victimation que toutes les autres infractions réunies. Ajoutons que parmi ces vols, la répartition cambriolages (6,30 %)/vols simples (8,80 %) est d'environ 40/60 ce qui met en relief l'importance relative du cambriolage.

Après un groupe à faible occurrence -la violence- et un autre à forte occurrence -les vols- reste un groupe d'infractions dont on se déclare victime avec une fréquence moyenne par rapport aux deux autres (10,50 %). Comme dans le premier cas, les distributions sont extrêmement disproportionnées : 6,30 % pour les infractions de consommation, 3 % pour celles au droit du travail , 1,20 % pour celles liées à la vie des affaires. La comparaison est néanmoins difficile : à peu près tout le monde peut s'estimer victime d'une infraction de consommation ; le deuxième cas est restreint aux salariés ce qui est encore beaucoup. Quant au troisième, il ne peut concerner qu'une minorité de personnes.

Ces trois groupes ne sont pas seulement contrastés par leurs fréquences. Une autre différence importante se fait jour si l'on anticipe quelque peu l'exploitation des questionnaires administrés à ceux qui se sont déclarés victimes. Quand ils se déclarent victimes de vols ou de cambriolages, le récit des faits laisse à penser

./...

qu'un tribunal les reconnaîtrait facilement comme tels. C'est déjà moins systématiquement vrai pour les agressions ; on y repère quelques cas qui ne semblent pas dépasser l'injure ou les menaces. Et dans le dernier groupe, un grand nombre de cas semblent difficilement susceptibles de qualification pénale, même si les interviewés ont le sentiment d'avoir été "floués" (consommation, vie des affaires) ou que leurs droits n'ont pas été respectés (droit du travail).

Ces différences étaient prévisibles et nous en avons sciemment majoré l'importance en étendant l'enquête au delà des vols et des agressions. Mais il reste possible d'étudier les profils de ceux qui considèrent avoir été victimes de telle ou telle infraction.

1. - Ils se déclarent agressés

Parmi l'échantillon interrogé, 2,60 % déclarent avoir été victimes d'une agression physique au cours des deux dernières années. Nous n'avons pas trouvé d'enquête française comparable. Signalons toutefois quelques résultats : 7 % dans une enquête B.V.A. (1981) mais sur trois années ; 20 % dans un sondage I.F.R.E.S. (1983) mais sans limite de temps ; 25 % pour les agressions dans le métro (R.A.T.P., 1984), sans limite de temps (ce dernier résultat jugé invraisemblable par les auteurs de l'enquête). Les recherches effectuées dans d'autres pays comportent au contraire, des limites de temps plus brèves même que la nôtre. Evidemment les définitions d'infractions ne coïncident jamais exactement, ce qui rend approximative toute comparaison. Sous cette réserve, on relève des taux annuels de 2,43 aux Etats-Unis (25) en 1984 ; 5,7 % au Canada (26) en 1981 ; 3,2 aux Pays-Bas (27) en 1979 ; 4,73 en Angleterre et Galles (28) en 1983. Il ne faut pas tenter de comparaison stricte entre des résultats obtenus par des procédures trop différentes. Retenons seulement la convergence relative des ordres de grandeur : entre 1,5 et 5 % environ en taux annuel.

./...

Dans notre enquête, on trouve dans ce groupe autant de femmes que d'hommes, alors pourtant que les violences domestiques et sexuelles sont exclues de cette catégorie. Les hommes sont surreprésentés parmi les jeunes, les ouvriers et dans les villes petites et moyennes ; les femmes elles, le sont plutôt entre 35 et 49 ans et légèrement dans les communes rurales et les grandes villes (tabl. 2, 3 et 4).

Les recherches américaine (29) et canadienne (30) aboutissent à des résultats fort différents ; les taux y varient du simple (pour les femmes) au double (pour les hommes).

Comme on pouvait s'y attendre, les jeunes y sont particulièrement nombreux, les moins de 25 ans surtout, alors que les plus de 50 ans sont sous-représentés (c'est cependant dans les grandes villes de province que ces derniers apparaissent le plus souvent). Les tendances sont analogues aux Etats-Unis : ce sont les moins de 25 ans qui s'y déclarent le plus fréquemment victimes d'assault, et le taux de réponse positive s'effondre à partir de 50 ans (31).

La distribution socio-professionnelle n'aurait rien de notable si les employés n'y apparaissaient fortement surreprésentés : ils sont le tiers de ce groupe (pour le quart dans la population générale) ; en sens inverse, les agriculteurs exploitants sont ici quasiment absents.

La présence des ouvriers dans ce groupe est particulièrement marquée entre 35 et 49 ans, celle des cadres entre 25 et 34 ans, celle des employés s'étend sur un éventail d'âge plus large, entre 25 et 49 ans ; quant aux jeunes et aux vieux, ce sont sans surprise, très massivement des inactifs et des retraités (tabl. 5).

./...

Se déclarer agressé est particulièrement le fait de parisiens ; c'est au contraire rare dans les communes rurales et les petites villes (dans les villes moyennes ou grandes, on retrouve les distributions de l'ensemble de la population).

2. - Ils se déclarent victimes d'une agression sexuelle

Dans notre enquête, à peine 0,40 % des interviewés répondent positivement à la question sur l'agression sexuelle. Dans un sondage I.F.O.P. (1981), auprès de femmes seulement, on note 17 % de réponses affirmatives, mais sans limite de temps. L'enquête américaine précitée fait état d'un % de 0,09 mais sur une seule année. Seulement, il s'agit uniquement des viols et tentatives de viols (32). Au Canada, le % annuel de réponses positives en matière d'agression sexuelle atteint 0,35 (33). En Angleterre et Galles, il est du même ordre (34)(35). Aux Pays-Bas, on avance un % de 1,5 en 1979. Ici encore, nous nous bornerons à relever la convergence d'ordres de grandeur n'atteignant le plus souvent même pas 0,5 % en taux annuel.

Ici bien entendu, les femmes sont beaucoup plus nombreuses, mais elles ne sont pas seules : un quart des quelques 40 interviewés de cette catégorie sont des hommes, et dans ce cas là, surtout des ouvriers (mais cela correspond au % d'hommes parmi les ouvriers interviewés), des habitants de villes moyennes, des jeunes (tabl. 2, 3 et 4). Dans les enquêtes nord-américaines précitées (36), on observe des disproportions beaucoup plus nettes entre hommes et femmes (entre 15 et 6 pour 1).

Dans notre enquête, il s'agit surtout de moins de 35 ans (tendance analogue pour le viol aux Etats-Unis (37)) : les professions salariées y sont surreprésentées, notamment les cadres supérieurs et les professions libérales- mais n'y a-t-il pas là le signe d'une moindre réticence à en parler ?

./...

Très rares en milieu rural, ils sont très surreprésentés en région parisienne.

3. - Ils disent avoir été agressés par des proches

En posant cette question, nous cherchions à atteindre les violences intra-familiales, par exemple le cas des femmes battues ; c'est globalement ce que nous avons recueilli, avec néanmoins quelques interviewés qui ont inclus dans cette catégorie des différends entre voisins.

Comme dans le cas précédent, il s'agit surtout de femmes, mais là encore pas exclusivement : le tiers des 143 réponses positives provient d'hommes (ce sont alors plutôt soit des ouvriers, soit des professions libérales ou des cadres supérieurs).

Ce groupe est jeune, avec une surreprésentation des moins de 35 ans, et plus encore des moins de 25 ans. C'est entre 25 et 34 ans que l'on y rencontre le plus de femmes.

Ici encore, on note une surreprésentation des professions salariées, avec peut-être une distinction entre sexes : contrairement à ce qu'on a noté plus haut pour les hommes, chez les femmes il s'agit plutôt d'employées ou alors d'"inactives" ; on observe par ailleurs une distinction entre groupes professionnels selon l'âge : les inactifs sont plutôt des jeunes, les ouvriers sont surreprésentés entre 25 et 34 ans, les cadres supérieurs/professions libérales également (tabl. 3 et 5).

Sont surreprésentés dans cette catégorie les habitants des villes moyennes (avec ici une part des hommes plus fortes que la moyenne) et de la région parisienne (dans ce dernier cas, avec une surreprésentation des employés).

./...

4. Ils se déclarent volés

C'est de loin le groupe le plus nombreux, avec presque 9 % de notre population. Dans un sondage Gallup (1982), on observait 6 % de réponses positives sur une période de 3 mois. Aux Etats-Unis, le taux de réponses positives pour le vol simple est de 7,18 % par an dans l'enquête précitée (38) ; au Canada, il est de 7 % pour le vol simple (39) ; en Angleterre et Galles de 4,52 % (40). Il est vraisemblable que notre catégorie de "vols" couvre un champ un peu plus large que celui des enquêtes étrangères mentionnées. Dans l'ensemble donc, le taux annuel semble évoluer sur une plage allant de 5 à moins de 10 %.

Dans ce groupe, la répartition des sexes redevient ce que l'on observe dans la population générale (47/53 %). Les hommes sont surreprésentés dans toutes les catégories de la population active, sauf chez les employés mais cela correspond à la distribution par sexe des groupes professionnels ; ils sont aussi surreprésentés chez les moins de 25 ans et en région parisienne. Les femmes elles, sont plutôt surreprésentées chez les "inactifs" (tabl. 2, 3 et 4). Le relatif équilibre entre taux masculin et féminin se retrouve au Canada et aux Etats-Unis ; cependant, la balance penche plutôt vers les femmes au Canada comme en France, vers les hommes aux Etats-Unis (41).

La surreprésentation qu'on trouve habituellement pour les classes d'âges les plus jeunes ne cède ici qu'à partir de 50 ans. Aux Etats-Unis, la distribution des taux par âge a une allure à peu près analogue.

Les distributions de ce groupe par catégories socio-professionnelles se distinguent peu de celles observées dans la population totale avec cependant une légère surreprésentation des cadres supérieurs/professions libérales et des employés, et une sous-représentation un peu plus nette des retraités et inactifs. Parmi les actifs, le

./...

croisement âge x catégorie socio-professionnelle donne des résultats légèrement différents selon les catégories : les ouvriers sont plus nombreux que la moyenne dans toutes les classes d'âge inférieures à cinquante ans ; chez les employés et les cadres cette surreprésentation ne commence qu'à 25 ans, comme d'ailleurs dans les autres catégories professionnelles, mais pour ces dernières, elle va durer jusqu'à 65 ans ; mais il y a là très largement une conséquence des différences d'âges à l'entrée et à la sortie de la vie active (tabl. 5).

Le plus caractéristique de cette sous-population tient à sa répartition selon la taille de l'agglomération : sous-représentée dans les communes rurales et les villes petites et moyennes, elle est nettement surreprésentée dans celles qui dépassent 100 000 habitants, ainsi qu'en région parisienne.

5. - Ils se déclarent cambriolés

Le taux de réponses positives que nous obtenons, 6,30 %, n'est malheureusement pas comparable avec les résultats des enquêtes étrangères précitées, qui calculent les taux de cambriolage par foyer et non par personne ; la seule comparaison possible reste celle avec l'enquête néerlandaise, qui donne un taux très différent de 1,7 % (42) (pour 1979). En France, il n'existe que des sondages réalisés dans des conditions variables et imprécises : à titre d'exemple, on peut citer quelques résultats : 11 % sur 3 ans dans un sondage B.V.A. (1981) ; 30 % sans limite de temps dans un sondage I.F.R.E.S. (1983) ; 4 % sans précision de temps dans un sondage I.P.S.O.S. (1984) et 17 % sans limites de temps dans un sondage S.O.F.R.E.S. (1986).

Dans notre enquête, la répartition par sexe des réponses positives est conforme à celle de l'ensemble de la population (47/53 %). Les femmes sont surreprésentées surtout chez les plus de 65 ans, ainsi que chez les inactifs

./...

(tabl. 2) ; il faut cependant se garder de tirer trop de conclusions de la répartition par sexe à propos d'une infraction qui, par définition, touche le "foyer" plutôt que l'individu.

Contrairement au vol, on observe une légère sous-représentation des moins de 25 ans, qui peut traduire l'absence d'autonomie d'un certain nombre d'entre eux, en ce qui concerne l'habitat. De 25 à 50 ans, la répartition ne présente pas de distance particulière à celle de la population d'ensemble. Au contraire du cas précédent, les 50-64 ans ne sont pas sous-représentés, mais plutôt un peu surreprésentés. A partir de 65 ans, à l'inverse, la sous-représentation devient plus brutale -une observation commune à toutes les sortes d'infractions retenues- encore que cette chute soit légèrement moins accusée pour le cambriolage et l'agression. Il faut écarter l'idée que les personnes âgées sont moins exposées au cambriolage parce qu'elles vivraient davantage chez d'autres ou en collectivité. Les études démographiques montrent au contraire qu'elles vivent plus souvent seules, jusqu'à des âges très avancés (43). Mais peut-être surveillent-elles mieux leur domicile, puisqu'elles le quittent moins que des gens en activité (44).

Ici encore les classes d'âge surreprésentées varient selon les professions : moins de 35 ans chez les ouvriers ; de 25 à 49 ans chez les professions libérales/cadres supérieurs et employés, et seulement de 35 à 49 ans chez les artisans commerçants (tabl. 5).

Comme pour le vol, les professions libérales/cadres supérieurs sont surreprésentés, mais cette fois-ci en compagnie des artisans/commerçants (et non des employés).

./...

Dans ce cas comme dans celui du vol, les résultats les plus intéressants sont sans doute ceux concernant la répartition géographique, quoique les observations soient assez différentes : ce qui est massif, pour le cambriolage, c'est la surreprésentation de ceux qui se disent cambriolés en région parisienne : les 2/5, alors que seulement 1/5 de la population y réside ; la sous-représentation commence avec les agglomérations de moins de 100 000 et va s'accroître à mesure que diminue la taille de la localité.

6. - Ils se déclarent victimes d'infractions de consommation

Nous avons exposé supra les raisons qui nous ont amenés à inclure cette catégorie dans l'enquête, malgré les indéniables complications qu'elle y introduit : le taux très important de réponses positives (aussi fort que le cambriolage) montre a posteriori le bien fondé de cette tentative. En contrepartie, la gamme de situations concrètes paraît beaucoup plus hétérogène que dans les cas précédents et nombre d'entre elles auraient probablement du mal à être reconnues comme infractions (45). Cette tendance des interviewés à inclure ici des incidents, probablement non incriminés, mais où ils ont le sentiment d'avoir été traités malhonnêtement, témoigne de l'assise sociale dont bénéficie le mouvement de criminalisation à l'oeuvre dans ce domaine.

La répartition par sexe est très équilibrée, mais comme pour le vol, elle cache une surreprésentation masculine dans la population active (avec un maximum chez les ouvriers), à la seule exception des employés, tandis que les femmes dominent massivement la population dite inactive (tabl. 3). Tout cela ne s'écarte cependant guère des distributions dans la population totale.

./...

La répartition par âge montre une nette surreprésentation des classes entre 25 et 49 ans. Le contraste avec les gens plus âgés peut manifester une plus grande sensibilité des générations plus jeunes à ces questions. Cependant, cette surreprésentation ne s'observe pas chez les moins de 25 ans : faut-il voir là l'effet de la situation des plus jeunes d'entre eux ; ils sont certes de gros consommateurs, mais sur des gammes de biens concernant surtout les loisirs, où l'ardeur procédurière semble moins prononcée.

Par ailleurs, on note une surreprésentation des professions libérales/cadres supérieurs et des employés, ce qui là aussi peut traduire leur plus grande sensibilité à ce type d'incidents ; on sait la priorité que ces catégories accordent à la répression des atteintes à la qualité de la vie sociale (46).

On note également une nette surreprésentation parisienne, compensée seulement par une très forte sous-représentation dans les communes rurales. En outre, l'âge est d'autant plus jeune que la localité est plus importante (tabl. 6) et la surreprésentation des cadres supérieurs/professions libérales est spécialement accentuée dans le cas parisien (tabl. 7).

Ces diverses notations dessinent une constellation dont le noyau se trouverait chez les cadres supérieurs/professions libérales parisiens et plutôt jeunes, mais qui s'étend largement à tous les cols blancs urbains.

7. - Ils se disent victimes d'une infraction au droit du travail

Ici, la récolte a été moitié moins importante que dans le cas précédent, ce qui place encore ce groupe au 4° rang, juste avant celui des gens se déclarant victime

./...

d'une agression. Comme pour la consommation, on retrouve la tendance à inclure des incidents dont le caractère pénal est, à vrai dire, douteux.

Ici, le rapport hommes/femmes est inversé : 52 %/48 % au lieu de 47 %/53 %, ce qui traduit probablement la sous-représentation des femmes parmi les "actifs" dans la population interrogée. Cette sous-représentation féminine ne cède que chez les employés, en raison de la féminisation de cette catégorie.

On trouve une répartition par âge analogue à celle observée chez ceux qui se déclarent victimes de vol avec une surreprésentation de toutes les classes inférieures à 50 ans, particulièrement accentuée chez les 25-34 ans.

Bien entendu, les salariés sont surreprésentés, particulièrement les ouvriers (26 au lieu de 13) puis les employés (42 au lieu de 26). Le phénomène le plus marquant est la surreprésentation des employés parisiens : 40 % des effectifs de ce groupe sont des employés dont la moitié en région parisienne (tabl. 7).

La répartition géographique est analogue à celle rencontrée en matière de consommation : forte surreprésentation de la région parisienne et sous-représentation considérable des communes rurales.

8. - Ils se disent victimes d'une infraction concernant la vie des affaires

Ce groupe, de taille très restreinte, est le plus masculin de toutes nos sous-populations (68 % d'hommes). Ce caractère ne cède que dans la classe 35-49 ans, pour les employés et pour les inactifs (en bonne logique d'ailleurs, ces deux catégories auraient dû être absentes d'un tel groupe).

./...

De façon assez banale la répartition par âge dessine une courbe en cloche, avec une faiblesse des catégories extrêmes et un acmé pour la classe 35-49 ans, ce qui revient en fait à indiquer une liaison avec la vie active.

On ne s'étonnera pas davantage d'observer une écrasante surreprésentation des artisans commerçants : (14 % contre 3 %) et une forte surreprésentation des professions libérales/cadres supérieurs ; il est particulièrement dommage de n'avoir pu désagréger à ce stade de l'analyse ces deux sous-catégories. Il est plus étonnant de trouver les employés et les ouvriers dans des proportions analogues à leur part dans l'ensemble de la population. Bien que les inactifs et retraités représentent le quart de ce groupe contre la moitié de la population interrogée, il est également un peu inattendu de les voir atteindre un tel effectif.

Toutes ces observations amènent à penser qu'un bon nombre de répondants ont classé dans cette catégorie des différends d'ordre commercial, même s'ils ne sont pas personnellement des entrepreneurs.

X

X

X

Au terme de ce parcours à travers les différentes sous-populations d'interviewés, la meilleure manière d'en résumer les résultats consiste probablement à comparer les traits principaux des profils de ces groupes, pour faire ressortir en quoi ils se rapprochent ou se distinguent les uns des autres.

./...

ECHELLE : 5 mm = 1 %

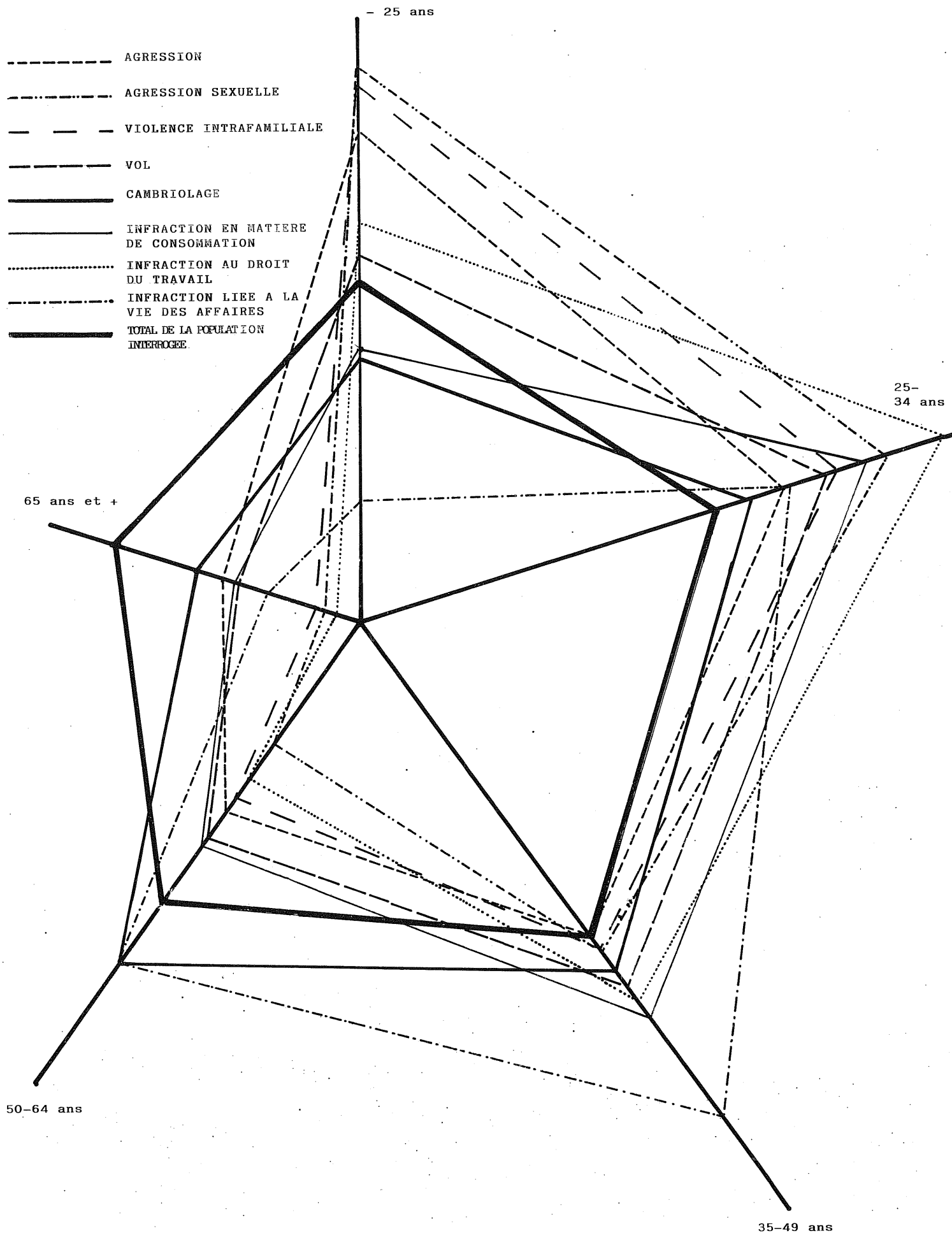


FIGURE 1 : REPARTITION PAR AGE SELON LE TYPE D'INFRACTION

Echelle : 5 mm = 1 %

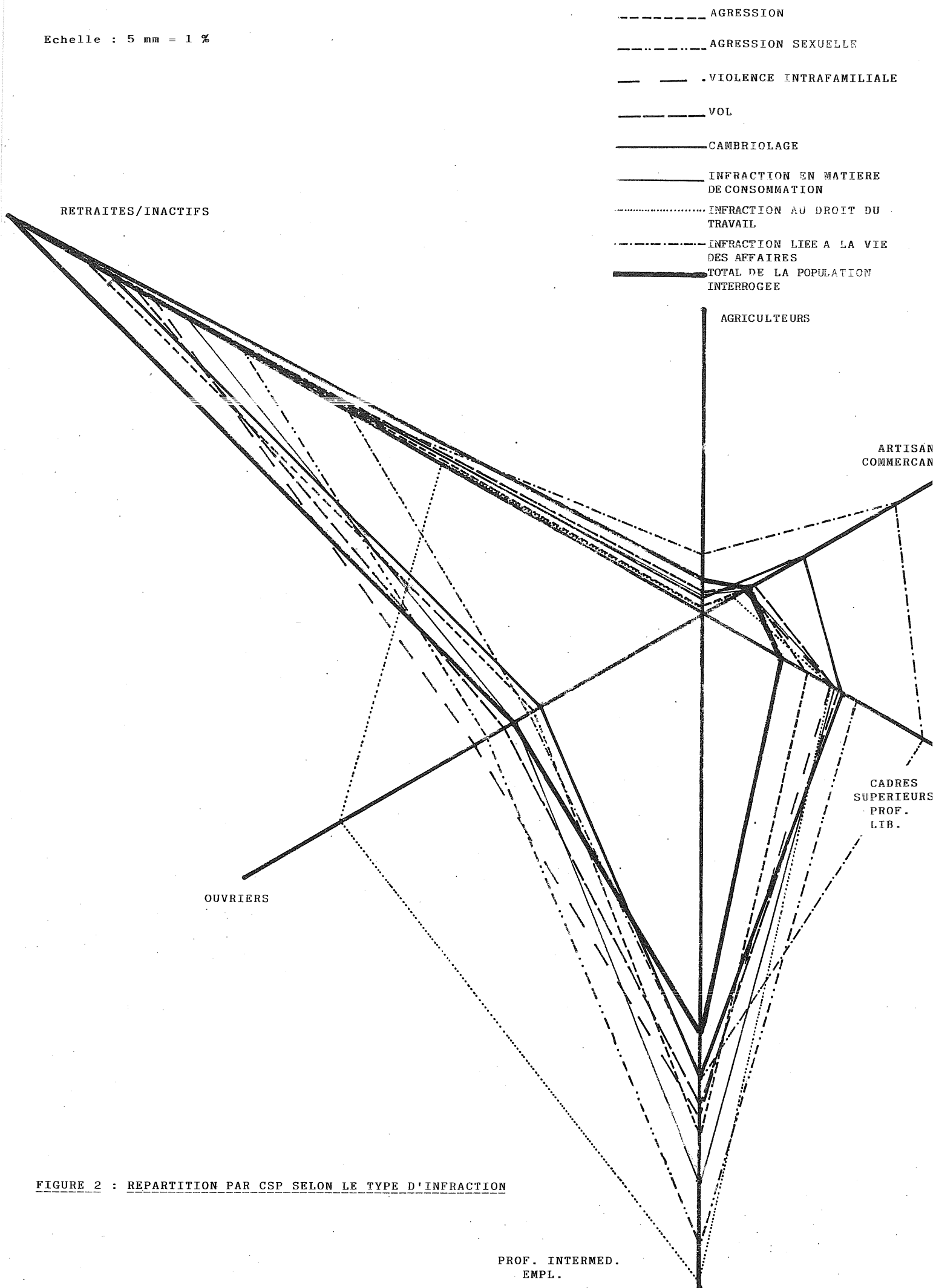


FIGURE 2 : REPARTITION PAR CSP SELON LE TYPE D'INFRACTION

COMMUNE RURALE

ECHELLE : 5 mm = 1 %

AGGL. PARISIENNE

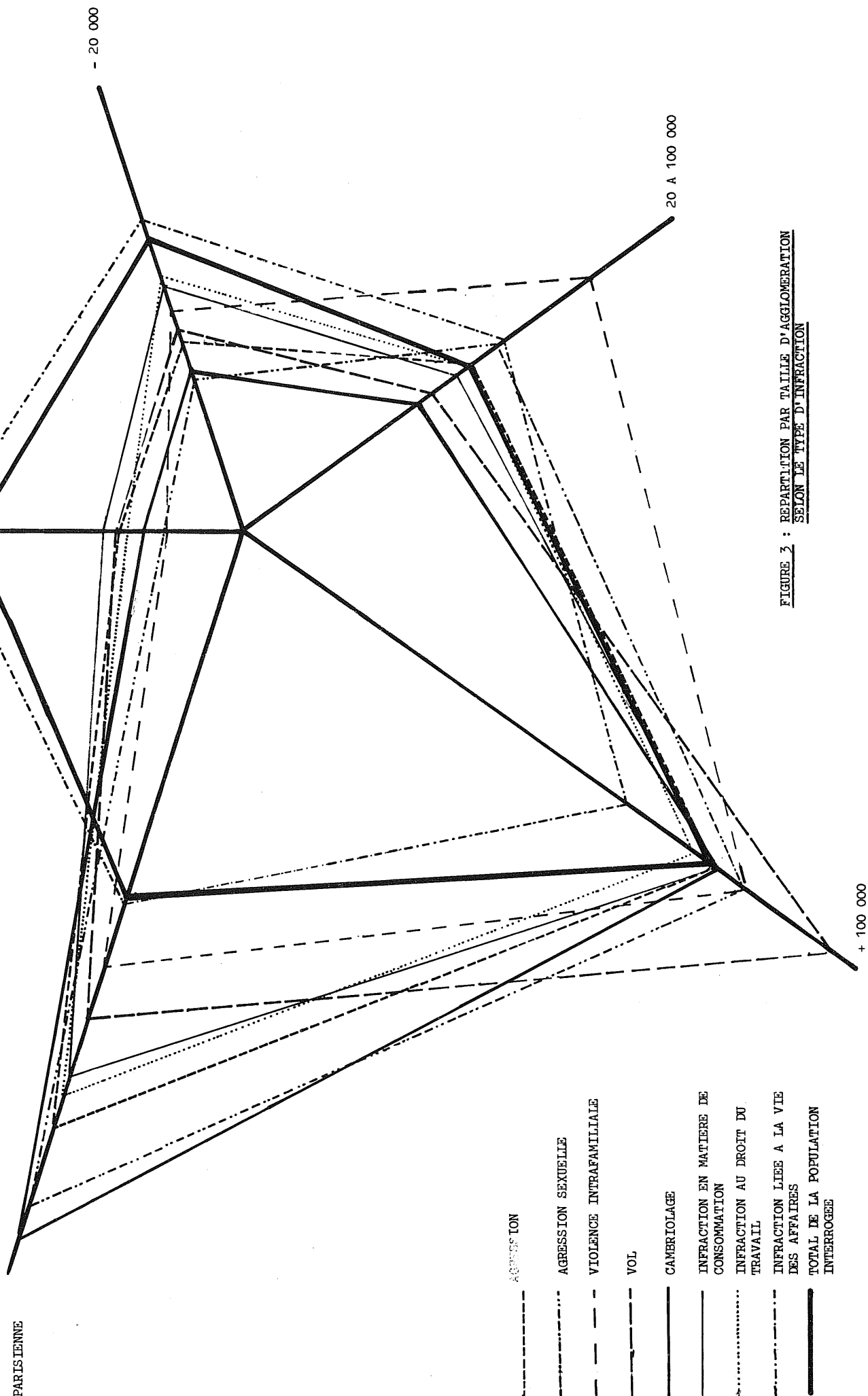


FIGURE 2 : REPARTITION PAR TAILLE D'AGGLOMERATION
SELON LE TYPE D'INFRACTION

Quant au rapport hommes/femmes, on s'écarte finalement fort peu de la distribution nationale, au moins pour les trois groupes les plus importants (vol, cambriolage, consommation). Les répartitions qui s'en écartent, concernent les plus petits groupes (agressions sexuelles, violences familiales surféminisées, infractions d'affaires surmasculinisées) et il s'agit de résultats peu surprenants. Quant aux deux groupes restants, ceux d'importance moyenne (agressions, travail) ils présentent une distribution inverse du rapport national mais s'il fallait souligner quelque chose, ce serait la relative faiblesse de leur surreprésentation masculine.

Quant à l'âge, les moins de 25 ans sont très fortement surreprésentés dans les différents types d'agression : ils le sont, quoique plus modérément dans les catégories vol et travail. Au contraire, ils sont sous-représentés modérément dans cambriolage et consommation, et très fortement dans vie des affaires.

Les 25-34 ans, sont surreprésentés dans tous les groupes : c'est vraiment la classe d'âge qui d'après ses déclarations paraît la plus affectée par les différents types d'infractions retenues. Il en va globalement de même pour les 35-49 ans, avec cependant des atténuations, notamment pour les diverses agressions, celles qui touchent le plus les très jeunes. A partir de 50 ans, on observe une sous-représentation dans tous les types d'infractions, sauf le cambriolage -qui trouve là son acmée- et la vie des affaires ; à partir de 65 ans, la chute devient considérable, avec néanmoins une distinction possible : effectifs pratiquement insignifiants (en valeur relative) pour travail, agressions sexuelles, violence familiale, vie des affaires ; l'effondrement est moins total pour vol et consommation et agression, a fortiori pour cambriolage.

./...

Finalement dans tous les cas, c'est le groupe 25-49 ans qui est le plus présent ; avec une exception pour les agressions où les moins de 25 ans sont massivement représentés, et les cambriolages où les 50-64 ans sont très fortement présents.

Pour la profession de la personne interviewée, on peut distinguer trois cas de figure :

- les agriculteurs, toujours sous-représentés, et particulièrement en matière d'agressions et de droit du travail (47)

- ceux qui ne sont surreprésentés que dans quelques cas très particuliers : les artisans/commerçants en matière de cambriolage et de vie des affaires ; les ouvriers en matière de droit du travail et plus modestement d'agressions sexuelles et violences intrafamiliales.

- les professions libérales/cadres supérieurs et professions intermédiaires/ employés qui sont surreprésentés dans tous les cas, sauf pour les employés en matière de vie des affaires.

Quant à la taille de l'agglomération, les parisiens sont surreprésentés dans toutes les catégories (sauf -curieusement- vie des affaires) ; et d'une façon particulièrement nette pour les cambriolages (et les agressions sexuelles). Les habitants des grandes villes de province ne le sont nettement que pour les vols. Ceux qui habitent des villes moyennes ont une représentation conforme à leur répartition nationale, sauf pour les violences intrafamiliales où ils sont surreprésentés. Les habitants des petites villes sont sous-représentés dans tous les groupes sauf vie des affaires, où ils conservent leur importance nationale. Quant aux ruraux, ils sont très peu présents dans tous les groupes sauf curieusement en matière de vie des affaires où ils excèdent à peine leur importance nationale.

./...

N O T E S

- 1 - Kalogeropoulos, 1970 ; Robert, Faugeron, 1978.
- 2 - Faugeron et al., 1977 ; Zauberman, 1982 a et b.
- 3 - Morange, 1979.
- 4 - Dootjes-Dussuyer, 1979.
- 5 - Peyrefitte, 1977, annexes.
- 6 - Lagrange et al., 1983 ; Authier, 1986.
- 7 - Dootjes-Dussuyer et al., 1980.
- 8 - Soubiran, s.d., 1981.
- 9 - Zauberman et Robert, 1984 ; et Robert et Zauberman, 1986, s.p.
- 10 - Une autre méthode, celle de la délinquance auto-reportée avait tenté d'atteindre la criminalité inconnue, en confessant non les victimes mais les auteurs : son utilisation n'a jamais cependant connu le développement des enquêtes sur les victimes, en raison de sa portée limitée notamment quant aux populations interrogeables.
- 11 - Cette argumentation a déjà été développée par l'un d'entre nous en plusieurs occasions (Zauberman, 1982 c, 1985, 1986) nous nous en inspirons largement ici.
- 12 - Dodge et al., 1976.

./...

- 13 - Evans et Léger, 1979.
- 14 - Robert et Faugeron, 1980, 180 s.
- 15 - Clarren et Schwartz, 1976.
- 16 - Sparks, 1977, 8 ; Lagrange, 1984, 321 s.
- 17 - Pour un aperçu plus détaillé des problèmes de méthode posé par ces enquêtes, voir Zauberman, 1982 c.
- 18 - Intérieur, 1985, 14-15.
Robert et Faugeron, 1980, 185 et ss.
- 19 - Voir un examen très approfondi de la question chez Baril, 1984.
- 20 - Faugeron et Jakubowicz, 1984.
- 21 - Pour en donner une idée, signalons que l'enquête annuelle américaine utilise un échantillon de 136 000 personnes (sur une période de référence de 6 mois).
- 22 - Sur les problèmes et recherches liés à la mémorisation, voir Zauberman, 1982 c.
- 23 - L'une au moins, parce que 769 d'entre elles, soit 37 %, déclarent avoir été victimes de plus d'une sorte d'infraction (sans compter celles qui ont été plusieurs fois victimes de la même sorte d'infraction, et dont on n'a pas évalué le nombre dans cette première phase d'enquête).
- 24 - Martin, 1981 ; Catlin, Murray, 1979.

./...

- 25 - Assault, population de 12 ans et plus (B.J.S., 1985, 2).
- 26 - "Voie de fait", population de 16 ans et plus, villes, (Solliciteur Général, 1983, 3).
- 27 - Threatening or violent behavior on the street, population de 16 ans et plus, (Van Dijk, Steinmetz, 1984, 30).
- 28 - Assault, population de 16 ans et plus, (Hough, Mayhew, 1985, 62).
- 29 - B.J.S., 1984, 23.
- 30 - Solliciteur général, 1983, 3.
- 31 - B.J.S., 1984, 24.
- 32 - B.J.S., 1984, 23.
- 33 - Solliciteur général, 1983, 3.
- 34 - Hough, Mayhew, 1985, 62.
- 35 - Van Dijk, Steinmetz, 1984, 30.
- 36 - B.J.S., eod. loc. ; Solliciteur général, eod. loc.
- 37 - B.J.S., 1984, 24.
- 38 - B.J.S., 1984, 23.
- 39 - Solliciteur général, 1983, 3.
- 40 - Hough, Mayhew, 1985, 62.

./...

41 - B.J.S., Id. ; Solliciteur général, Id.

42 - Van Dijk, Steinmetz, 1984, 30.

43 - Audirac, 1985.

44 - Voy. p. ex. Authier, 1986, 147 s.
ou Waller et Okihiro, 1978, 50 ss.

45 - Seul terme de comparaison mais bien lointain : 22 % de
oui dans un sondage Gallup (1982) à la question : "Vous
est-il arrivé depuis 3 mois de vous faire rouler en
faisant un achat ?"

46 - Robert et Faugeron, 1980, 181.

47 - A vrai dire, ils sont surreprésentés en matière
d'infractions d'affaires (3,6 au lieu de 2,1 %) mais le
résultat ne mérite pas de retenir l'attention compte
tenu du faible nombre de cas (2).

BIBLIOGRAPHIE

AUDIRAC (P.A.), Les personnes âgées, de la vie de famille à l'isolement, Economie et Statistique, n° 175, 1985, 39-54.

AUTHIER (D.), Représentations sociales du sentiment d'insécurité chez des personnes âgées résidant dans des quartiers opposés par leur taux de criminalité, Lyon, Institut A. Lacassagne, 1986.

BARIL (M.), L'envers du crime, Montréal, Université de Montréal, (Thèse Ph. D), 1982.

Bureau of Justice Statistics Bulletin, Criminal Victimization 1984, Wash DC, US Dept. of Justice, 1985.

B.V.A., L'expérience de l'insécurité . La réinsertion des détenus, B.V.A. Actualité, 1981.

CATLIN (G.), MURRAY (S.), Report on Canadian Victimization survey methodological pretests, Ottawa, Statistics, Canada, 1979.

CLARREN (S.N.), SCHWARTZ (A.I.), Measuring a Program's Impact : A Cautionary Note in SKOGAN (W.G.), Sample Surveys of the Victims of Crime, Cambridge, Ballinger, 1976, 121-134.

DOOTJES-DUSSUYER (I.), Images de la police et opinion publique : une étude psycho-sociale des représentations sociales de la police dans le public, Thèse de 3° cycle, Université de Sciences Sociales de Grenoble, 1979.

DOOTJES-DUSSUYER (I.), AUTHIER (D.), BERGER (P.), LHOMOND (B.), Les femmes victimes de sévices au cours de leur vie maritale, Lyon, Institut A. Lacassagne, 1980.

./...

EVANS (J.L.), LEGER (G.J.), Canadian Victimization Surveys :
a discussion paper, Canadian Journal of Criminology, 1979,
21, 2, 166-183.

FAUGERON (C.), FICHELET (M.), ROBERT (Ph.), Le renvoi du
déviant, des modes informels aux systèmes institutionnels
de contrôle de la déviance, Paris, CORDES, 1977.

FAUGERON (C.), JAKUBOWICZ (P.), Les magistrats et la loi
pénale, Revue Française de Sociologie, 1984, XXV, 4,
658-683.

GALLUP sondage publié in l'Express du 12-18.XI.1982.

I.F.O.P. sondage publié in Marie-Claire, octobre 1981.

I.F.R.E.S. sondage publié in Paris-Match du 19.VIII.1983.

Intérieur, Aspects de la criminalité en France en 1984,
constatée par les services de police et de gendarmerie,
Paris, La Documentation Française, 1985.

I.P.S.O.S. sondage publié in Nouvel Observateur, 1984.

LAGRANGE (H.), Perceptions de la violence et sentiment
d'insécurité, Déviance et Société, 1984, VIII, 321-344.

MARTIN (E.), A twist on the Heisenberg principe : or how
crime affects its measurement, Social Indicators Research,
1981, IX, 2, 197-223.

PEYREFFITE (A.) (Ed.), Annexe 6 au rapport du Comité présidé
par... Réponses à la violence, Paris, La Documentation
Française, 1977.

R.A.T.P., Dossier de presse sur le sentiment d'insécurité,
Paris, 1985.

./...

ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.), Les forces cachées de la justice . La crise de la justice pénale, Paris, Le Centurion, 1980.

ROBERT (Ph.), ZAUBERMAN (R.), La victime entre la délinquance et l'Etat, Revue de l'Institut de Sociologie, 1986, s.p.

Solliciteur Général Canada, Le sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain : les victimes d'actes criminels, Bulletin, 1, 1983.

S.O.F.R.E.S., Opinion publique 1986, Paris, Gallimard, 1986.

SOUBIRAN (F.), Les migrants en tant que victimes d'infractions, s.l.n.d.

SOUBIRAN (F.), Travailleurs immigrés victimes d'infractions et système pénal, 1981.

SPARKS (R.F.), GENN (H.G.), DODD (D.J.), Surveying Victims : A Study of the Measurement of Criminal Victimization, New-York, Wiley, 1977.

VAN DIJK (J.J.M.), STEINMETZ (A.C.), The Burden of Crime on Dutch Society, 1973-1979, Den Haag, RDC, 1980 et aussi in BLOCK (R.) (ed.), Victimization and Fear of Crime : World Perspectives, Wash DC, US Dept. of Justice, B.J.S., 1984.

ZAUBERMAN (R.), Trajectoires de la déviance : le renvoi des mineurs à la justice, Paris, S.E.P.C., 1982 a.

ZAUBERMAN (R.), Renvoyants et renvoyés, Déviance et Société, 1982 b, 6, 1, 23-52.

./...

ZAUBERMAN (R.), Les victimes : étude du crime ou sociologie du pénal, Année Sociologique, 1985, XXXV, 31-59.

ZAUBERMAN (R.), Sources d'information sur les victimes et problèmes méthodologiques dans ce domaine, XVI^e Conférence de recherches criminologiques du Conseil de l'Europe (1984), Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1986.

ZAUBERMAN (R.), ROBERT (Ph.), Etre victime... et après ? in AUBUSSON de CAVARLAY (B.), LASCOUTES (P.), ROBERT (Ph.), ZAUBERMAN (R.), Le pénal en première ligne ou en dernier ressort, Paris, C.E.S.D.I.P., 1984, 41, 218.

A N N E X E S

TABLEAUX DES CROISEMENTS ENTRE VARIABLES

SELON LA SORTE D'INFRACTION

Ne sont reproduits ici que les tris
qui se sont avérés utiles à l'analyse

	- 25	25-34	35-49	50-64	65 +	TOTAL
--	------	-------	-------	-------	------	-------

Agressions

Hommes	53 35,81 62,35	39 26,35 50,65	26 17,57 38,81	18 12,16 45,00	12 8,11 48,00	148 50,34
Femmes	32 21,92 37,65	38 26,03 49,35	41 28,08 61,19	22 15,07 55,00	13 8,90 52,00	146 49,66
Total	85 28,91	77 26,19	67 22,79	40 13,61	25 8,50	294 100,00

Agressions sexuelles

Hommes	5 45,45 33,33	3 27,27 20,00	1 9,09 9,09	2 18,18 50,00	0 0,00 0,00	11 23,91
Femmes	10 28,57 66,67	12 34,29 80,00	10 28,57 90,91	2 5,71 50,00	1 2,86 100,00	35 76,09
Total	15 32,61	15 32,61	11 23,91	4 8,70	1 2,17	46 100,00

Violences intra-familiales

Hommes	19 39,58 42,22	10 20,83 23,81	9 18,75 26,47	8 16,67 44,44	2 4,17 50,00	48 33,57
Femmes	26 27,37 57,78	32 33,68 76,19	25 26,32 73,53	10 10,53 55,56	2 2,11 50,00	95 66,43
Total	45 31,47	42 29,37	34 23,78	18 12,59	4 2,80	143 100,00

Vols

Hommes	120 25,70 56,34	139 29,76 48,94	111 23,77 42,69	64 13,70 41,83	33 7,07 44,59	467 47,46
Femmes	93 17,99 43,66	145 28,05 51,06	149 28,82 57,31	89 17,21 58,17	41 7,93 55,41	517 52,54
Total	213 21,65	284 28,86	260 26,42	153 15,55	74 7,52	984 100,00

	- 25	25-34	35-49	50-64	65 +	TOTAL
--	------	-------	-------	-------	------	-------

Cambriolages

Hommes	56 16,77 50,45	83 24,85 49,11	78 23,35 43,33	88 26,35 51,16	29 8,68 40,28	334 47,44
Femmes	55 14,86 49,55	86 23,24 50,89	102 27,57 56,67	84 22,70 48,84	43 11,62 59,72	370 52,56
Total	111 15,77	169 24,01	180 25,57	172 24,43	72 10,23	704 100,00

Total de la population interrogée

Hommes	1 078 20,46 48,43	1 127 21,39 45,78	1 109 21,04 43,75	1 103 20,93 49,35	853 16,19 50,80	5 270 47,32
Femmes	1 148 19,57 51,57	1 335 22,75 54,22	1 426 24,31 56,25	1 132 19,29 50,65	826 14,08 49,20	5 867 52,68
Total	2 226 19,99	2 462 22,11	2 535 22,76	2 235 20,07	1 679 15,08	11 137 100,00

TABLEAU 2 : SEXE X AGE SELON LES SORTES D'INFRACTIONS

Dans chaque sous-tableau, on trouve successivement, pour chaque case, les effectifs, le % en ligne, le % en colonne

Agressions

	AGRICULTEURS	ARTISANS COMMERÇANTS	PROFESIONS LIBERALES CADRES SUPERIEURS	PROFESIONS INTERMEDIAIRES EMPLOYES	OUVRIERS	RETRAITES ET INACTIFS	TOTAL
Hommes	0	5 3,38 55,56	16 10,81 72,73	47 31,76 49,47	34 22,97 91,89	46 31,08 35,66	148 50,51
Femmes	1 0,69 100,00	4 2,76 44,44	6 4,14 27,27	48 33,10 50,53	3 2,07 8,11	83 57,24 64,34	145 49,49
Total	1 0,34	9 3,07	22 7,51	95 32,42	37 12,63	129 44,03	293 100,00

Agressions sexuelles

Hommes	0	0	2 18,18 40,00	1 9,09 5,56	6 54,55 85,71	2 18,18 18,33	11 24,44
Femmes	0	0	3 8,82 60,00	17 50,00 94,44	1 2,94 14,29	13 38,24 86,67	34 75,56
Total	0	0	5 11,11	18 40,00	7 15,56	15 33,33	45 100,00

Violences intra-familiales

Hommes	0	1 2,08 25,00	9 18,75 69,23	8 16,67 17,78	15 31,25 65,22	15 31,25 26,79	48 34,04
Femmes	0	3 3,23 75,00	4 4,30 30,77	37 39,78 82,22	8 8,60 34,78	41 44,09 73,21	93 65,96
Total		4 2,84	13 9,22	45 31,91	23 16,31	56 39,72	141 100,00

Vols

Hommes	8 1,72 57,14	22 4,74 62,86	60 12,93 62,50	127 27,37 42,33	118 25,43 86,13	129 27,80 32,74	464 47,54
Femmes	6 1,17 42,86	13 2,54 37,14	36 7,03 37,50	173 33,79 57,67	19 3,71 13,87	265 51,76 67,26	512 52,46
Total	14 1,43	35 3,59	96 9,84	300 30,74	137 14,04	394 40,37	976 100,00

Cambriolages

	AGRICULTEURS	ARTISANS COMMERÇANTS	PROFESIONS LIBERALES CADRES SUPERIEURS	PROFESIONS INTERMEDIAIRES EMPLOYES	OUVRIERS	RETRAITES ET INACTIFS	TOTAL
Hommes	4 1,20 66,67	29 8,71 58,00	53 15,92 75,71	85 25,53 42,29	68 20,42 85,00	94 28,23 31,76	333 47,37
Femmes	2 0,54 33,33	21 5,68 42,00	17 4,59 24,29	116 31,35 57,71	12 3,24 15,00	202 54,59 68,24	370
Total	6 0,85	50 7,11	70 9,96	201 28,59	80 11,38	296 42,11	703 100,00

Consommation

Hommes	5 1,46 62,50	14 4,09 66,67	45 13,16 68,18	120 35,09 48,98	77 22,51 82,80	81 23,68 31,40	342 49,49
Femmes	3 0,86 37,50	7 2,01 33,33	21 6,02 31,82	125 35,82 51,02	16 4,58 17,20	177 50,72 68,60	349 50,51
Total	8 1,16	21 3,04	66 9,55	245 35,46	93 13,46	258 37,34	691 100,00

Infractions au droit du travail

Hommes	0	4 2,40 57,14	17 10,18 56,67	59 35,33 43,07	71 42,51 85,54	16 9,58 26,23	167 52,35
Femmes	1 0,66 100,00	3 1,97 42,86	13 8,55 43,33	78 51,32 56,93	12 7,89 14,46	45 29,61 73,77	152 47,65
Total	1 0,31	7 2,19	30 9,40	137 42,95	83 26,02	61 19,12	319 100,00

Total de la population interrogée

Hommes	140 2,68 61,40	235 4,49 65,83	451 8,62 70,36	1.168 22,32 40,39	1.218 23,28 83,14	2.021 38,62 37,06	5.233 47,41
Femmes	88 1,52 33,60	122 2,10 34,17	190 3,27 29,64	1.724 29,70 59,61	247 4,26 16,86	3.433 59,15 62,94	5.804 52,59
Total	228 2,07	357 3,23	641 5,81	2.892 26,20	1.465 13,27	5.454 49,42	11.037 100,00

TABLEAU 3 : SEXE X GROUPE SOCIO-PROFESSIONNEL SELON LES SORTES D'INFRACTIONS

Dans chaque sous-tableau, on trouve successivement, pour chaque case, les effectifs, le % en ligne, le % en colonne

	Rural	- 20 000	20-100 000	100 000 +	Agglom. Paris.	TOTAL
Agressions						
Hommes	9 6,08 45,00	18 12,16 56,25	27 18,24 58,70	43 29,05 45,74	51 34,46 50,00	148 50,34
Femmes	11 7,53 55,00	14 9,59 43,75	19 13,01 41,30	51 34,93 54,26	51 34,93 50,00	146 49,66
Total	20 6,80	32 10,88	46 15,65	94 31,97	102 34,69	294 100,00

Agressions sexuelles

Hommes	0 0,00	1 9,09 25,00	6 54,55 75,00	1 9,09 7,14	3 27,27 16,67	11 23,91
Femmes	2 5,71 100,00	3 8,57 75,00	2 5,71 25,00	13 37,14 92,86	15 42,86 83,33	35 76,09
Total	2 4,35	4 8,70	8 17,39	14 30,43	18 39,13	46 100,00

Violences intra-familiales

Hommes	0 0,00	7 14,58 38,89	17 35,42 50,00	14 29,17 28,57	10 20,83 27,78	48 33,57
Femmes	6 6,32 100,00	11 11,58 61,11	17 17,89 50,00	35 36,84 71,43	26 27,37 72,22	95 66,43
Total	6 4,20	18 12,59	34 23,78	49 34,27	36 25,17	143 100,00

Vols

Hommes	29 6,21 42,65	52 11,13 44,83	62 13,28 48,44	184 39,40 46,58	140 29,98 50,54	467 47,46
Femmes	39 7,54 57,35	64 12,38 55,17	66 12,77 51,56	211 40,81 53,42	137 26,50 49,46	517 52,54
Total	68 6,91	116 11,79	128 13,01	395 40,14	277 28,15	984 100,00

	Rural	- 20 000	20-100 000	100 000 +	Agglom. Paris.	TOTAL
--	-------	----------	------------	-----------	-------------------	-------

Infractions au droit du travail

Hommes	7 4,12 33,33	24 14,12 48,98	30 17,65 60,00	54 31,76 53,47	55 32,35 50,93	170 51,67
Femmes	14 8,81 66,67	25 15,72 51,02	20 12,58 40,00	47 29,56 46,53	53 33,33 49,07	159 48,33
Total	21 6,38	49 14,89	50 15,20	101 30,70	108 32,83	329 100,00

Total de la population interrogée

Hommes	789 14,97 47,73	894 16,96 47,60	814 15,45 47,11	1 655 31,40 47,02	1 118 21,21 47,43	5 270 47,32
Femmes	864 14,73 52,27	984 16,77 52,40	914 15,58 52,89	1 865 31,79 52,98	1 239 21,12 52,57	5 866 52,68
Total	1 653 14,84	1 878 16,86	1 728 15,52	3 520 31,61	2 357 21,17	11 136 100,00

TABLEAU 4 : SEXE X AGGLOMERATION SELON LES SORTES D'INFRACTIONS

Dans chaque sous-tableau, on trouve successivement, pour chaque case, les effectifs, le % en ligne, le % en colonne

Agressions

Cambriolages

Violences
intra-familiales

Vols

	AGRICULTEURS	ARTISANS	PROFESSIONS LIBERALES	PROFESSIONS SUPERIEURES	INTERMEDIAIRES	EMPLOYES	OUVRIERS	RETRAITES ET INACTIFS	TOTAL
- 25	0 0.00 0.00	3 3.53 33.33	3 3.53 13.64	3 3.53 13.64	19 22.35 20.00	11 12.94 29.73	11 12.94 29.73	49 57.65 37.98	85 29.01 76.94
25-34	0 0.00 0.00	3 3.95 33.33	12 15.79 54.55	38 50.00 40.00	10 13.16 27.03	10 13.16 27.03	10 13.16 27.03	13 17.11 10.08	76 25.94 22.87
35-49	1 1.49 100.00	0 0.00 0.00	4 5.97 18.18	31 46.27 32.63	12 17.91 32.43	12 17.91 32.43	12 17.91 32.43	19 28.36 14.73	67 22.87 13.65
50-64	0 0.00 0.00	3 7.50 33.33	3 7.50 13.64	7 17.50 7.37	4 10.00 10.81	4 10.00 10.81	4 10.00 10.81	23 57.50 17.86	40 13.65 8.53
65 +	0 0.00 0.00	0 0.00 0.00	0 0.00 0.00	0 0.00 0.00	0 0.00 0.00	0 0.00 0.00	0 0.00 0.00	25 100.00 19.38	25 8.53 100.00
TOTAL	1 0.34	9 3.07	22 7.51	95 32.42	37 12.63	37 12.63	37 12.63	129 44.03	293 100.00

- 25	0 0.00 0.00	0 0.00 0.00	2 4.55 15.38	13 29.55 28.89	6 13.64 26.09	23 52.27 41.07	44 31.21 29.08
25-34	1 2.44 25.00	5 12.20 38.46	14 34.15 31.11	11 26.83 47.86	11 26.83 47.86	10 24.39 17.86	41 29.08 24.11
35-49	2 5.88 50.00	5 14.71 38.46	13 38.24 28.89	4 11.76 17.39	4 11.76 17.39	10 29.41 17.86	34 24.11 18
50-64	0 0.00 0.00	1 5.56 7.69	5 27.78 11.11	2 11.11 8.70	2 11.11 8.70	10 55.56 17.86	18 12.77 12.77
65 +	1 25.00 25.00	0 0.00 0.00	0 0.00 0.00	0 0.00 0.00	0 0.00 0.00	3 75.00 5.36	4 2.84 100.00
TOTAL	4 2.84	13 9.22	45 31.91	23 16.31	23 16.31	56 39.72	141 100.00

- 25	1 0.48 7.14	2 0.95 5.56	7 3.33 7.29	52 24.76 17.33	40 19.05 28.99	108 51.43 27.41	210 21.47 28.73
25-34	1 0.36 7.14	13 4.63 36.11	40 14.23 41.67	127 45.20 42.33	50 17.79 36.23	50 17.79 12.69	281 28.73 261
35-49	3 1.15 21.43	15 5.75 41.67	36 13.79 37.50	96 36.78 32.00	41 15.71 29.71	70 26.82 17.77	261 26.69 15.54
50-64	8 5.26 57.14	6 3.95 16.67	12 7.89 12.50	25 16.45 8.33	7 4.61 5.07	94 61.84 23.86	152 15.54 74
65 +	1 1.35 7.14	0 0.00 0.00	1 1.35 1.04	0 0.00 0.00	0 0.00 0.00	72 97.30 18.27	74 7.57 978
TOTAL	14 1.43	36 3.68	96 9.82	300 30.67	138 14.11	394 40.29	978 100.00

TABEAU 5 : AGE X GROUPE SOCIO-PROFESSIONNEL SELON LA SORTE D'INFRACTION

Dans chaque sous-tableau, on trouve successivement, pour chaque case, les effectifs, le % en ligne, le % en colonne

- 25	10 0.46 4.39	16 0.73 4.47	27 1.24 4.21	535 24.53 18.49	364 16.69 24.78	1229 56.35 22.53	2181 19.74
25-34	20 0.82 8.77	100 4.11 27.93	225 9.24 35.05	999 41.03 34.52	507 20.82 34.51	584 23.98 10.71	2435 22.04
35-49	67 2.65 29.39	117 4.63 32.68	277 10.95 43.15	991 39.19 27.91	410 16.21 27.91	667 26.37 12.23	2529 22.90
50-64	126 5.67 55.26	114 5.13 31.84	109 4.91 16.98	367 16.52 12.68	187 8.42 12.73	1319 59.36 24.18	2222 20.12
65 +	5 0.30 2.19	11 0.66 3.07	4 0.24 0.62	2 0.12 0.07	1 0.06 0.07	1656 98.63 30.36	1679 15.20
TOTAL	228 2.06	358 3.24	642 5.81	2894 26.20	1469 13.30	5455 49.38	11046 100.00

Total de la
population
interrogée

	Rural	- 20 000	20- 100 000	100 000 +	Agglom. Paris.	Total
--	-------	----------	----------------	-----------	-------------------	-------

Infraction en
matière de
consommation

- 25	7 6.19 13.21	11 9.73 11.11	12 10.62 11.65	37 32.74 16.59	46 40.71 20.81	113 16.17
25-34	20 9.13 37.74	23 10.50 23.23	31 14.16 30.10	79 36.07 35.43	66 30.14 29.96	219 31.33
35-49	13 6.47 24.53	41 20.40 41.41	34 16.92 33.01	57 28.36 25.56	56 27.86 25.34	201 28.76
50-64	11 9.82 20.75	18 16.07 18.18	15 13.39 14.56	34 30.36 19.25	34 30.36 15.38	112 16.02
65 +	2 3.70 3.77	6 11.11 6.06	11 20.37 10.68	16 29.63 7.17	19 35.19 8.60	54 7.73
TOTAL	53 7.58	99 14.16	103 14.74	223 31.90	221 31.62	699 100.00

Total de la
population
interrogée

- 25	268 12.03 16.20	356 15.98 18.93	323 14.50 18.67	745 33.44 21.13	536 24.06 22.73	2228 19.99
25-34	328 13.32 19.83	374 15.19 19.88	387 15.72 22.37	782 31.76 22.18	591 24.00 25.06	2462 22.08
35-49	348 13.71 21.04	471 18.55 25.04	416 16.38 24.08	775 30.52 21.99	529 20.83 22.43	2539 22.78
50-64	393 17.57 23.76	373 16.67 19.83	353 15.78 20.40	713 31.67 20.23	405 18.10 17.18	2237 20.07
65 +	317 18.85 19.17	307 18.25 16.32	251 14.92 14.51	510 30.32 14.47	297 17.66 12.60	1682 15.09
TOTAL	1654 14.84	1881 16.87	1730 15.52	3525 31.62	2358 21.15	11148 100.00

TABEAU 6 : AGE X AGGLOMERATION SELON LA SORTE D'INFRACTION

Dans chaque sous-tableau, on trouve successivement, pour chaque case, les effectifs, le % en colonne

	Rural	- 20 000	20- 100 000	100 000 +	Agglom. Paris.	Total
--	-------	----------	----------------	-----------	-------------------	-------

Infraction en
matière de
consommation

	Rural	- 20 000	20- 100 000	100 000 +	Agglom. Paris.	Total
Agriculteurs	7 87.50 13.46	1 12.50 1.01	0 0.00 0.00	0 0.00 0.00	0 0.00 0.00	8 1.16
Artisans Commerçants	2 9.52 3.85	5 23.81 5.05	3 14.29 2.97	3 14.29 1.38	8 38.10 3.62	21 3.04
Prof. lib. Cadres sup.	0 0.00 0.00	10 15.15 10.10	6 9.09 5.94	16 24.24 7.34	34 51.52 15.38	66 9.55
Prof. inter- médiaires employés	12 4.90 23.08	31 12.65 31.31	42 17.14 41.58	75 30.61 34.40	85 34.69 38.46	245 35.46
Ouvriers	12 12.90 23.08	17 18.28 17.17	10 10.75 9.90	33 35.48 15.14	21 22.58 9.50	93 13.46
Retraités et inactifs	19 7.36 36.54	35 13.57 35.35	40 15.50 39.60	91 35.27 41.74	73 28.29 33.03	258 37.34
TOTAL	52 7.53	99 14.33	101 14.62	218 31.55	221 31.98	691 100.00

Infraction au
droit du
travail

Artisans Commerçants	0 0.00 0.00	0 0.00 0.00	2 50.00 5.88	1 25.00 2.13	1 25.00 2.78	4 2.84
Prof. lib. Cadres sup.	0 0.00 0.00	0 0.00 0.00	4 30.77 11.76	4 30.77 8.51	5 38.46 13.89	13 9.22
Prof. inter- médiaires employés	1 2.22 16.67	5 11.11 27.78	9 20.00 26.47	13 28.89 27.86	17 37.78 47.22	45 31.91
Ouvriers	1 4.35 16.67	4 17.39 22.22	6 26.09 17.65	8 34.78 17.02	4 17.39 11.11	23 16.31
Retraités et inactifs	4 7.14 66.67	9 16.07 50.00	13 23.21 38.24	21 37.50 44.68	9 16.07 25.00	56 39.72
TOTAL	6 4.26	18 12.77	34 24.11	47 33.33	36 25.53	141 100.00

Violences
intra-familiales

Total de la
population
interrogée

Agriculteurs	188 82.46 11.51	30 13.16 1.61	5 2.19 0.29	1 0.44 0.03	4 1.75 0.17	228 2.06
Artisans Commerçants	61 17.04 3.73	71 19.83 3.82	60 16.76 3.50	90 25.14 2.58	76 21.23 3.24	358 3.24
Prof. lib. Cadres sup.	38 5.92 2.33	68 10.59 3.66	84 13.08 4.90	190 29.60 5.81	262 40.81 11.15	642 5.81
Prof. inter- médiaires employés	279 9.64 17.07	394 13.61 21.18	468 16.17 27.29	970 33.52 27.82	783 27.06 33.33	2894 26.20
Ouvriers	217 14.78 13.28	314 21.39 16.89	254 17.30 14.81	449 30.59 12.88	234 15.94 9.96	1468 13.29
Retraités et inactifs	851 15.60 52.08	983 18.02 52.85	844 15.47 49.21	1787 32.76 51.25	990 18.15 42.15	5455 49.39

TABLÉAU 7 : GROUPE SOCIO-PROFESSIONNEL X AGGLOMERATION

Dans chaque sous-tableau, on trouve successivement, pour chaque case, les effectifs, le % en ligne, le % en colonne

ETUDES ET DONNEES PENALES

- 1 - ROBERT (Ph.), Vagabondage et mendicité, schéma de base, Paris, S.E.P.C., ronéo, épuisé.
- 2 - ROBERT (Ph.) & SAUDINOS (D.), La médecine légale en France, Paris, S.E.P.C., 1968, ronéo.
- 3 - ROBERT (Ph.), La réforme de la justice criminelle, Paris, S.E.P.C., 1969.
- 4 - ROBERT (Ph.), L'emprisonnement dans le système français de justice pénale, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 5 - ROBERT (Ph.), Recherche criminologique et réforme du Code pénal, Note N° 1, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 6 - ROBERT (Ph.), GABET-SABATIER (C.), Le statut des jeunes adultes délinquants, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo, épuisé.
- 7 - ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.), KELLENS (G.), Les attitudes des juges à propos des prises de décision, (pré-recherche exploratoire), Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 8 - ROBERT (Ph.), L'avenir du milieu ouvert, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 9 - FAUGERON (C.), Recherche criminologique et casier judiciaire, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
- 10 - LASCOUMES (P.), Langage et justice, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
- 11 - FAUGERON (C.), Note sur la diversification des sentences, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
- 12 - ROBERT (Ph.), Note de politique criminelle, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
- 13 - LAMBERT (Th.), AUBUSSON de CAVARLAY (B.), ROBERT (Ph.), La justice pénale et sa "clientèle", quelques données statistiques succinctes, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
- 14 - ROBERT (Ph.), LASCOUMES (P.), La crise de la justice pénale et sa réforme, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
- 15 - AUBUSSON de CAVARLAY (B.), La prévision de l'évolution des condamnations à partir des différences géographiques, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 16 - GODEFROY (Th.), Le coût du crime en France, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 17 - GODEFROY (Th.), Alcoolisme et coût du crime, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.

- 18 - WEINBERGER (J.C.), La perception de la gravité relative à des infractions dans la population française, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 19 - FAUGERON (C.), L'image de la justice pénale dans la société, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 20 - ROBERT (Ph.), MOREAU (G.), La presse française et la justice pénale, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 21 - FAUGERON (C.), Les femmes, les infractions, la justice pénale : une analyse d'attitudes, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 22 - LASCOUMES (P.), MOREAU (G.), L'image de la justice pénale dans la presse, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 23 - GODEFROY (Th.), Une analyse programmatique du système de justice pénale dans un arrondissement judiciaire, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 24 - AUBUSSON de CAVARLAY (B.), LAMBERT (Th.), Condamnations, âges et catégories socio-professionnelles, analyse et prévision, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 25 - WEINBERGER (J.C.), La perception de la gravité des infractions - une étude des divergences dans la population française, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 26 - HURE (M.S.), AUBUSSON de CAVARLAY (B.), Evolution des condamnations par nationalités et par professions, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 27 - GODEFROY (Th.), Le coût du crime en France en 1972 et 1973, Paris, S.E.P.C., 1976, ronéo.
- 28 - WEINBERGER (J.C.), La perception de la gravité des infractions - une étude du consensus dans la population française, Paris, S.E.P.C., 1976, ronéo.
- 29 - LAMBERT (Th.), Sélection et orientation des affaires pénales, Paris, S.E.P.C., 1977, ronéo.
- 30 - GODEFROY (Th.), Le coût du crime en France en 1974 et 1975, Paris, 1977, ronéo.
- 31 - LAFFARGUE (B.), L'image de la justice criminelle dans la société - Le système pénal vu par ses "clients", Paris, S.E.P.C., 1977, ronéo.
- 32 - ROBERT (Ph.), Mémoire présenté à la Commission de révision du Code Pénal, (Document réservé), Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 33 - ROBERT (Ph.), Mémoire sur l'état de la justice pénale (Document destiné et réservé au Comité National de Prévention), Paris, S.E.P.C., 1978, dactylo.

- 34 - ROBERT (Ph.), Les tendances lourdes du système pénal (Document destiné et réservé à la Commission de pré-planification Justice - VIII^e Plan), Paris, S.E.P.C., 1978, dactylo.
- 35 - AUBUSSON de CAVARLAY (B.), Note sur les condamnations par défauts, Paris, S.E.P.C., 1979, ronéo, non publié.
- 36 - GODEFROY (Th.), LAFFARGUE (B.), Le coût du crime en France en 1976-1977, Paris, S.E.P.C., 1980, ronéo.
- 37 - LAFFARGUE (B.), La détention provisoire et le contrôle judiciaire au cours de ces dix dernières années, Paris, S.E.P.C., 1980, dactylo, non publié.
- 38 - LASCOUMES (P.), Délinquance d'affaires et justice pénale, Paris, S.E.P.C., 1980, ronéo.
- 39 - GODEFROY (Th.), HURE (M.S.), LAFFARGUE (B.), Statistiques sur les morts violentes, Paris, S.E.P.C., 1981, dactylo.
- 40 - GODEFROY (Th.), LAFFARGUE (B.), Le droit de grâce et la justice pénale, Paris, S.E.P.C., 1981, ronéo.
- 41 - FAUGERON (C.), Femmes victimes, femmes délinquantes ; états des données, Paris, S.E.P.C., 1981, ronéo.
- 42 - LEVY (R.), ZAUBERMAN (R.), La pratique du sursis en France depuis 1960. Données juridiques et approche statistique, Paris, S.E.P.C., 1982, ronéo.
- 43 - GORTAIS (J.), PEREZ-DIAZ (C.), Stupéfiants et justice pénale ; enquête pour l'année 1981, Paris, S.E.P.C., 1983, ronéo.
- 44 - GORTAIS (J.), La médecine légale en France, Paris, S.E.P.C., 1983, ronéo.
- 45 - LOMBARD (F.), Les systèmes d'indemnisation des victimes d'actes de violence, Paris, S.E.P.C., 1983, ronéo.
- 46 - TOURNIER (P.), La population carcérale - Dimension, structure et mouvements, Paris, C.E.S.D.I.P., 1984, ronéo.
- 47 - GODEFROY (Th.) et LAFFARGUE (B.), Les coûts du crime en France - données 1980, 1981 et 1982, Paris, C.E.S.D.I.P., 1985, ronéo.
- 48 - LEVY (R.), Du flagrant délit à la comparution immédiate : la procédure d'urgence d'après les statistiques judiciaires (1977-1984), Paris, C.E.S.D.I.P., 1985, ronéo.
- 49 - TOURNIER (P.), LECONTE (B.), MEURS (D.), L'érosion des peines : analyse de la cohorte des condamnés à une peine de trois ans et plus, libérés en 1982, Paris, C.E.S.D.I.P., 1985, ronéo.
- 50 - BARRE (M.D.), TOURNIER (P.), avec la collaboration de LECONTE (B.), Le travail d'intérêt général. Analyse statistique des pratiques, Paris, C.E.S.D.I.P., 1986, ronéo.

